Rétrospective et projection sur le reporting extra-financier

L'ère de l'accélération

mazars

Édito

La RSE a pris une place prépondérante dans le paysage économique. Dans les *Universal Registration Document* (URD) tout d'abord, où initialement en fin de document, les informations de ces publications ont fait une remontée vers les premiers chapitres. Dans le cadre des Assemblées Générales ou encore lors de la présentation des résultats annuels, où les indicateurs extra-financiers sont de plus en plus fréquemment présentés, y compris en lien avec la Raison d'Etre de l'entreprise.

Le climat est aujourd'hui un sujet majeur d'attention de la société et des entreprises, et une information incontournable des Déclarations de Performance Extra-Financière (DPEF). Cette prise de conscience s'est faite assez rapidement. En moins de 10 ans, et à marche forcée, nous avons vu cet enjeu devenir un risque majeur porté par un sentiment d'urgence et la pression des parties prenantes : mise en place de *Key Performance Indicators* (KPI) et d'objectifs chiffrés, action des régulateurs et multiplication des réformes.

Nous entrons dans une nouvelle phase : celle de l'accélération. La pandémie que nous traversons ne doit que renforcer la conviction que le salut viendra par la transformation en profondeur de notre manière de produire, de consommer, etc.

Les entreprises se sont mises en ordre de marche et, par leur engagement, elles entraîneront avec elles l'ensemble de leur chaîne de valeur.

L'alignement n'est pas total et l'ambition n'est sans doute pas encore à la hauteur, notamment en matière de neutralité carbone, mais la volonté de relever ce défi est bien présente. C'est une question de survie.

Edwige Rey
Associée RSE Mazars

91 %
Des entreprises identifient le climat comme un risque extra-financier majeur.

51 %
Des entreprises indiquent s'inscrire dans une trajectoire -2°C (stable vs 2018) et

54 % visent un horizon 2050 pour atteindre la neutralité carbone.

57 %
Des entreprises s'appuient sur l'initiative *Science Based Target* pour construire une politique cohérente de réduction de leurs émissions avec des objectifs chiffrés (contre 31 % en 2018).

***Chiffres issus du Baromètre RSE Mazars 2020 qui étudie les publications extra-financières des entreprises cotées du CAC 40 et du SBF 120.**

Retour sur 10 ans de temps forts de la RSE, en France et en Europe

Rétrospective sur une décennie d'évolution du reporting extra-financier : entre évolution réglementaire et structuration des pratiques

2010

Norme ISO 26000

La norme, publiée le 1er Novembre 2010 par l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), est organisée autour de 7 questions centrales, chacune découpée en domaines d'actions.

2012

Décret d'application de l'article L225 – Grenelle 2

Le décret étend les obligations, pour les entreprises, de publier dans leur rapport de gestion 43 informations sur les « conséquences sociales et environnementales de leur activité et sur leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable ».

2014

Directive européenne 2014/95/UE

La « directive RSE » introduit de nouvelles règles relatives à la publication d'informations RSE par les entreprises. Elle doit être transposée dans chacun des États membres de l'UE.

2015

COP 21 à Paris

Dans la poursuite des engagements de Kyoto, toutes les parties signataires s'engagent, dans la mesure de leurs moyens et de leur historique, à réduire leurs émissions, dans l'objectif de maintenir le réchauffement global en-deça de 2°C .

2016

Loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 » (n° 2016-1691)

La loi, entrée en vigueur en juin 2016 avec une application à partir de juin 2017, contient des changements significatifs en matière de prévention et de lutte contre la corruption. Les objectifs sont ainsi de renforcer la transparence de l'économie et la modernisation de la vie économique, et l'efficacité de la lutte contre la corruption notamment avec la création de l'AFA (Agence Française Anticorruption).

2015

Article 173 de la loi sur la transition écologique et énergétique (n° 2015-992)

La loi demande aux investisseurs institutionnels de publier un rapport visant à la transparence quant à la gestion des risques climatiques et plus généralement l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs opérations d'investissement.

2015

Adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD)

Il s'agit d'une feuille de route qui définit 17 objectifs dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'Organisation des Nations Unies.

2017

Ordonnance n° 2017-1180 pour la transposition de la « Directive RSE »

L'ordonnance assure la transposition en droit interne de la directive RSE et détermine le nouveau dispositif de reporting extra-financier. Elle définit le contenu et le champ de la nouvelle Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), qui remplace désormais le rapport RSE.

Décret n° 2017-1265

Ce décret précise les seuils à partir desquels certaines sociétés sont tenues de produire la DPEF ainsi que le contenu et les modalités de présentation de cette déclaration. Il indique également les seuils à compter desquels les informations produites doivent être vérifiées par un OTI.

2017

Loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (n° 2017-399)

Le plan de vigilance, intégré au rapport annuel, doit identifier les risques et prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, l'environnement, résultant des activités de la société et de celles des sociétés qu'elle contrôle et des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

2017

Premier rapport de la TCFD

(Taskforce on Climate-related Financial Disclosure)

Elle définit des lignes directrices de publication d'informations en lien avec les risques climatiques pour l'ensemble des entreprises, quelque soit leur secteur d'activité.

Décembre 2019

European Green Deal

Visant à faire de l'Union Européenne la première économie neutre en gaz à effet de serre au plus tard en 2050. La réduction des émissions de gaz à effet de serre de 50% (voire 55%) d'ici 2030 est au cœur du *Green Deal*. L'économie circulaire est la priorité numéro une.

2019

Loi Énergie-Climat (n° 2019-1147)

La loi Energie-Climat adoptée par le Parlement français en novembre 2019 permet de fixer des objectifs pour la politique climatique et énergétique française, au travers de 69 articles. La loi décrète ainsi l'état d'urgence climatique et écologique et fixe un objectif de neutralité carbone à horizon 2050. Par ailleurs, « l'article 173 » est étendu aux risques liés à la biodiversité en plus de la gestion des risques climatiques et ESG.

2019

Articles 169 et 176 de la Loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) (n° 2019-486)

L'adoption de la loi PACTE permet de faire entrer la RSE dans la loi pour l'ensemble des entreprises, et définit 3 niveaux d'engagement, du plus général au plus ambitieux, avec la possibilité pour les entreprises volontaires de définir leur « raison d'être » afin de définir le rôle qu'elles souhaitent occuper dans la société, et d'intégrer leur mission dans leur statut en étant reconnue comme « société à mission ».

Mars 2020

Taxonomie : Rapport du groupe d'experts techniques de la Commission (*Technical Expert Group*)
La publication du rapport sur la taxonomie en mars 2020 témoigne des engagements de l'Europe sur les sujets climatiques. Ce plan d'action établit la création de la première « liste verte » au monde. Ce système de classification des activités économiques durables identifie trois grands types d'activités : les activités qui contribuent de manière substantielle à l'un des six objectifs environnementaux, les activités de transition, pour lesquelles il n'existe pas de solutions de remplacement à faible teneur en carbone technologiquement et économiquement viables. Mais qui soutiennent la transition vers une économie climatiquement neutre et compatible avec la trajectoire de 1,5°, et les activités qui permettent à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un ou plusieurs des objectifs.

Juin 2020

Consultation sur la révision de la directive Européenne et normalisation de l'information extra-financière
La révision de la directive Européenne 2014 (transposée en France en 2017 par la DPEF) traduit la volonté de standardisation des informations ESG. Annoncée par la Commission Européenne, elle constitue l'un des projets clés du *Green Deal*. Cette évolution répond au besoin croissant de données homogènes et fiables au niveau Européen. Ainsi la quantité et la qualité des informations RSE devrait être précisées, tout comme la portée des exigences en matière de déclaration et de vérification par des tiers.

Novembre 2020

Taxonomie : Publication des projets d'actes délégués pour les critères techniques de sélection par la Commission Européenne (20 novembre 2020).
Les projets d'actes délègues soumis à consultation concernent spécifiquement l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Novembre 2020

Standard de *reporting* extra-financier : Publication du rapport d'étape du groupe de travail de l'EFRAG mandaté par la Commission Européenne (16 novembre 2020). Le groupe de travail de l'EFRAG a préparé un rapport d'étape qui conclut à « un besoin de définitions plus homogènes et claires » qui pourrait être réglé par des « standards robustes ». Le président de l'EFRAG a également rendu son rapport intermédiaire sur la gouvernance et le financement de l'organisation dans l'hypothèse où elle serait en charge de ces standards.

Quelles évolutions réglementaires attendre de demain ?

Début 2021

Taxonomie : Adoption par la Commission Européenne des actes délégués précisant les critères techniques permettant de déterminer dans quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant aux objectifs climatiques de l'UE par la Commission Européenne. Publication en début d'année des actes de délégués concernant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique pour une application fin 2022.

Janvier 2021

Standard de *reporting* extra-financier : Publication du rapport final du groupe de travail de l'EFRAG mandaté par la Commission Européenne.

2021

Publication d'une directive sur le devoir de diligence raisonnable environnementale et en matière de droits humains des entreprises (discussion en cours).
Cette nouvelle règlementation devrait s'inspirer de la loi française sur le devoir de vigilance des entreprises donneuses d'ordre de 2017.

Mars 2021

Entrée en application du règlement *Disclosure* sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019)
Le règlement *Disclosure* impose des obligations de transparence aux acteurs des marchés financiers et aux conseillers financiers, concernant leur société ainsi que les produits qu'ils commercialisent ou les conseils qu'ils fournissent.

Mars 2021

Publication d'un projet de révision de la Directive européenne sur le *reporting* extra-financier pour consultation. Le projet tiendra compte des conclusions des différents groupes de travail dont celui de l'EFRAG.

Fin 2021

Taxonomie : Adoption des actes délégués pour 4 autres objectifs (fin 2021)
Consultation sur les projets d'actes délégués concernant les 4 autres objectifs et adoption des textes fin 2021 : utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, transition vers une économie circulaire, prévention et recyclage des déchets, prévention et réduction de la pollution, protection des écosystèmes sains.

Fin 2021

Taxonomie : Entrée en application de la taxonomie pour les 2 premiers objectifs (31 décembre 2021).

Fin 2022

Taxonomie : Entrée en application de la taxonomie pour les 4 autres objectifs (31 décembre 2022).

À venir

Entrée en vigueur de la nouvelle Directive sur le *reporting* extra-financier.

Création d'un standard de *reporting* extra-financier au niveau européen.

Ce qu'il faut retenir

L'information extra-financière est devenue incontournable au même titre que l'information financière.

La France et les états européens visent la neutralité carbone pour 2050.

Le GIEC préconise de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels.

Les entreprises soumises à la Taxonomie verte devront communiquer sur la part durable de leur activité à compter de 2022.

L'initiative Science Based Target propose un cadre visant à définir un objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre qui soit transparent, solide et applicable.

Références

Nos équipes Mazars réalisent des missions RSE de plusieurs natures. Nous vérifions les Déclarations de Performance Extra-Financière de plus d'une centaine d'entreprises privées soumises à l'obligation de publication, et réalisons diverses missions d'accompagnement pour élaborer les stratégies RSE, les stratégies Climat, l'analyse de matérialité, l'identification des risques et opportunités RSE, l'évaluation RSE des chaînes d'approvisionnement, l'identification des critères ESG, etc. Ces missions nous confèrent un aperçu varié des politiques et pratiques RSE, des tendances, des attentes de parties prenantes et des sujets émergents. Notre expérience en matière de RSE et notre panel de clients nous permettent de délivrer des éléments de benchmark complets et étayés des pratiques et outils utilisés en matière de reporting extra-financier.
Nous synthétisons ces éléments chaque année depuis 10 ans dans un baromètre annuel.

Contacts

Edwige Rey
Associée RSE Mazars
edwige.rey@mazars.fr
0149976691

Mazars est un groupe international et intégré spécialisé dans l'audit, la fiscalité et le conseil ainsi que dans les services comptables et juridiques*. Présents dans plus de 90 pays et territoires, nous nous appuyons sur l'expertise de nos 40 400 professionnels – 24 400 au sein de notre partnership intégré et 16 000 au sein de « Mazars North America Alliance » – pour accompagner les entreprises de toutes tailles à chaque étape de leur développement.

*dans les pays dans lesquels les lois en vigueur l'autorisent

www.mazars.fr

mazars